



**MONITORAT FEDERAL
OPTION PARAPENTE - ANNEE 2018**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION

Joindre une photo d'identité

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. dom. Tél. travail Mobile.....

E-mail :@.....

Date de naissance Licence FFVL, année en cours, n°

Situation professionnelle :

Salarié

Demandeur d'emploi

Travailleur indépendant

Autre (à préciser)

Souhaite m'inscrire au stage du monitorat fédéral parapente - du 07 au 18 juillet à Val Louron (65)

Tarifs : 400 € (= 100 € de frais pédagogiques – 600 € de subvention nationale)

Date et signature du candidat

Le..... à.....

A renvoyer au siège de la FFVL par courrier accompagné **d'un chèque de 400€**.
Les informations et convocations seront envoyées par la FFVL à l'adresse mail indiquée par vos soins.

Remplir et joindre la fiche de renseignements sur la pratique ci-dessous ainsi que votre projet associatif

→ Pièces **obligatoires** au dossier de demande d'inscription



PRATIQUE DU VOL LIBRE :

Date de début de pratique : Date d'obtention du brevet de pilote :

Date d'obtention du brevet de pilote confirmé : Date de la QBi :

Date d'obtention de l'accompagnateur de club : de l'animateur de club :

Nombre de vol effectués : Nombre d'heures de vol :

Sites habituels :

Ailes utilisées (précisez approximativement le nombre de vols avec chacune d'elles) :

.....
.....
.....
.....
.....

Matériel actuel complet :

.....
.....
.....
.....

Avez vous déjà pratiqué ? (Répondre par "non", "occasionnellement", "régulièrement")

Vol au Treuil..... Treillage Biplace.....

Paralpinisme Remorqué

D'autres formes de pratiques (précisez lesquelles) :

.....
.....
.....

Meilleures performances : (citez les 3 meilleures)

1 /

2 /

3 /



En distance : décrivez succinctement les circuits, les avez vous déclarées en CFD ?

.....
.....

En compétition : Précisez vos classements

.....
.....

Titres sportifs :

.....
.....

Autres activités aériennes pratiquées :

.....
.....

AUTRES PRATIQUES SPORTIVES

Sports pratiqués régulièrement, niveau de pratique :

.....
.....
.....

Sports pratiqués occasionnellement :

.....
.....

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE D'ENSEIGNEMENT

Divers :

.....
.....

Etes-vous titulaire de diplômes fédéraux, ou en cours de formation, et dans quelle(s) disciplines(s) ?

.....
.....



PROJET ASSOCIATIF POUR ACCES AU MONITORAT FEDERAL

Le projet associatif qui sous-tend votre démarche est un élément essentiel pour la prise en compte de votre inscription à la formation de moniteur. A ce titre nous vous demandons de le présenter en renseignant les champs proposés ci-dessous, qui pourront être complétés par tout ce que vous jugerez utile de mentionner.

Définition du projet dans ses grandes lignes:

- Contexte général d'évolution du club (public qui le compose, formes de pratique privilégiées, sites ...)
- Le public que vous souhaitez toucher en priorité grâce à votre qualification fédérale
- Les moyens dont vous disposez ou souhaitez disposer pour mener à bien votre projet (logistique, cadres associatifs, communication, soutien des structures territoriales FFVL et autres, partenariat école ou club voisin)

Les mises en situation pédagogiques en tant qu'élève moniteur (*):

- contexte général d'évolution du club (public qui le compose, formes de pratique privilégiées, sites)
- public visé pour constituer vos groupes de stages en situation
- mode de communication envisagé pour préparer les actions
- structures au sein desquelles vos stages en situation se dérouleront
- moniteurs potentiellement sollicités en tant que conseillers de stage et encadrant supplémentaire
- sources de financement envisagées pour les frais de stages (rémunération éventuelle de professionnel, locations)

Un conseiller technique référent aura en charge le suivi administratif et technique de votre formation, en collaboration avec le secrétariat fédéral. Il vous orientera au mieux à chacune des étapes de votre formation de terrain, et fera le lien avec la commission formation pour chacune d'entre elles. A ce titre, il sera destinataire, tout comme votre RRF, de votre projet pour avis et conseils.

(*)Rappels sur la mise en place des stages situation :

A l'issue de l'UF pédagogique du monitorat, vous devriez accéder au statut d'élève moniteur fédéral qui vous permettra d'encadrer, sous convention de stage en situation, des élèves dont le niveau peut concerner tous les étages des cycles 1 et 2 de la fiche de progression FFVL. Mais cet encadrement, même s'il peut s'envisager avec le concours de professionnels de l'activité, **ne pourra en aucun cas être délivré auprès de stagiaires clients d'un OBL. Le public auquel vous vous adresserez sera exclusivement composé de licenciés de clubs, que vous aurez informés du contexte associatif et bénévole dans lequel vous intervenez.** La participation financière dont ils s'acquitteront le cas échéant servira à payer les frais logistiques et/ou de prestation du ou des professionnel(s) sollicité(s) en tant que conseiller(s) de stage et co-encadrant(s). La convention de stage sera visée par le président de votre club et le ou les moniteurs conseillers de stage, avant toute intervention sur le terrain.

Enfin, vos premiers pas d'élève moniteur encadrant de stage se feront obligatoirement, hors situation de travail au sol avec les élèves, en présence de 2 moniteurs diplômés afin de vous proposer des situations de doublette permettant de vous rendre progressivement autonome sur poste.

Les contextes qui s'offrent à vous pour les stages en situation sont donc les suivants :

- **En club-école ou club** (*voir ligue ou CDVL*) : public licencié au sein de ces structures, groupe que vous aurez constitué et informé de votre contexte de formation. Equipe pédagogique (conseiller de stage inclus) constituée de moniteurs bénévoles et/ou professionnels licenciés.
- Toujours auprès d'un même public (licenciés club, informés), vous sollicitez pour votre structure associative les moyens logistiques et pédagogiques d'un OBL.

Le président du club concerné par chaque stage sera signataire de la convention de stage en situation.

Dans le cas d'un même stage proposé à des licenciés issus de différents clubs (actions ligues ou CDVL par exemple), les présidents de chaque club seront signataires de la convention de stage.